

SAINT-LOUIS
Agglomération
Alsace 3 Frontières

- AVIS D'ATTRIBUTION -

1. Identification du pouvoir adjudicateur :

SAINT-LOUIS Agglomération
M. Alain GIRNY, Président
Place de l'Hôtel de Ville - CS 50199
68305 Saint-Louis Cedex
Tel : 03.89.70.90.70 - Fax 03.89.70.90.85
Email : direction@agglo-saint-louis.fr

2. Procédure :

Procédure adaptée selon l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

3. Objet du marché :

Mise en place d'un dispositif d'autosurveillance au bassin d'orage de SIERENTZ

4. Durée des travaux :

La durée des travaux est fixée à : huit semaines dont quatre semaines de préparation.

5. Titulaire :

C.E.R.I.A.
2 rue des Vosges
68320 HOLTZWHR

6. Classification CPV :

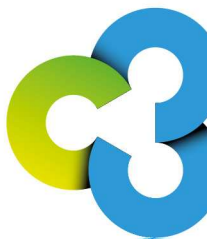
45 31 10 00 - 0 - Travaux de câblage et d'installations électriques

7. Montant des prestations :

46 610,59 € HT

8. Critères d'attribution :

Offre économiquement la plus avantageuse sur la base des critères pondérés suivants :
Valeur technique : 50 %
Prix : 50 %



9. Références de l'avis initial :

Annonce n° 17-18538 parue sur le site internet BOAMP.

10. Date d'attribution du marché :

11 avril 2017

11. Autres renseignements :

Date de signature du marché : 10 avril 2017

Le marché est consultable au siège de SAINT-LOUIS Agglomération, sur demande à adresser au service juridique de la collectivité, dans le respect des secrets protégés par la loi.

12. Date d'envoi du présent avis :

Mardi 18 avril 2017

